



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Plan d'action 2010 - 2014

Le Schéma départemental vélo

Sommaire

2002 - 2009

Le premier plan d'action du Schéma départemental vélo 4

| | |
|--|---|
| > Les infrastructures | 5 |
| > La sensibilisation des collégiens et l'équipement des collèges | 5 |
| > La promotion touristique et la communication | 5 |

2010 - 2014

Le nouveau plan d'action du Schéma départemental vélo 6

| | |
|---|----|
| > Objectif n°1 Favoriser les déplacements quotidiens en vélo | 7 |
| > Objectif n°2 Encourager la pratique loisir du vélo | 8 |
| > Objectif n°3 Participer à la promotion du vélo | 9 |
| > Objectif n°4 Sécuriser la pratique du vélo | 10 |
| > La cartographie des itinéraires cyclables | 11 |

L'accompagnement du Conseil général pour les projets cyclables 13

| | |
|---|----|
| > Le financement des travaux d'aménagement et de la signalisation | 13 |
| > Le financement des études | 13 |

Annexes 14

| | |
|--|----|
| > La méthodologie d'actualisation et de suivi du schéma vélo | 14 |
| > Lexique | 14 |
| > Annuaire | 15 |

Édito

Le contexte énergétique, la hausse du coût du carburant et la prise de conscience des impacts des transports dans la production de gaz à effet de serre conduisent à une modification des modes de déplacement avec un usage plus limité de la voiture individuelle au profit du covoiturage, des transports en commun ou des modes doux.

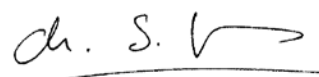
Fort de compétences élargies en matière de déplacements, de routes ou de collèges, le Conseil général mène depuis l'adoption du schéma départemental vélo et d'un premier plan d'action en 2002 une politique ambitieuse et volontariste en faveur de ce mode de déplacement.

L'intégration en 2004 des itinéraires départementaux de vélo loisir dans des schémas régionaux, nationaux et européens a permis l'aménagement de grands itinéraires tels que la voie verte entre Morlaix et Concarneau et le projet de la véloroute du littoral qui reflètent la variété et la richesse de notre patrimoine.

Le développement et la mise en valeur d'itinéraires cyclables font du département du Finistère une destination vélo s'adressant à un tourisme de proximité et également à une clientèle plus élargie via l'organisation de séjours autour du vélo pour un tourisme durable.

Soucieux de répondre à l'intérêt croissant des usagers pour des modes de déplacements quotidiens respectueux de l'environnement et alternatifs aux véhicules individuels, le Conseil général du Finistère a mené en 2009 une démarche de concertation avec l'appui de l'ensemble des partenaires pour définir un nouveau plan d'action du schéma départemental vélo (2010-2014).

Ce plan a pour ambition de poursuivre les actions validées en 2002 et de développer la pratique du vélo en accompagnant les communes et communautés de communes dans leurs projets de circulation douce, en favorisant les liaisons entre le vélo et d'autres modes de déplacement, en poursuivant l'aménagement des véloroutes et voies vertes, en sécurisant les aménagements et en améliorant l'accessibilité et la pratique du vélo par les collégiens.



Chantal SIMON-GUILLOU

Première vice-présidente déléguée
en charge des territoires
et de l'environnement



4

Schéma
départemental
vélo
2010-2014

2002 - 2009

Le premier plan d'action du Schéma départemental vélo

Issu d'une large concertation et de son engagement depuis 1999 dans l'Association des départements cyclables (ADC), le Conseil général du Finistère a adopté en 2002 son schéma départemental vélo. Les principaux objectifs visaient à encourager et à sécuriser la pratique dans le Finistère en tenant compte des différents usages (touristique, de loisir, utilitaire et sportif).

Ce schéma fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau plan d'action pour les années 2010-2014. Les enjeux de la politique cyclable départementale, s'inscrivant dans l'Agenda 21 du Finistère, sont multiples et transversaux :



*Fin 2008,
332 km
d'itinéraires
cyclables
étaient praticables
sur le réseau
départemental.*

- > **promouvoir les modes de déplacement alternatifs** à la voiture individuelle dans une perspective de mobilité durable et de multimodalité ;
- > **valoriser les territoires** traversés par les grandes infrastructures cyclables et mettre en valeur les patrimoines locaux ;
- > **permettre une diversification** de l'offre touristique et de loisirs répondant à une demande forte en Finistère.



Le premier plan d'action du Schéma départemental vélo adopté en 2002 se basait sur trois objectifs opérationnels visant à sécuriser la pratique, répondre à la demande de loisirs par la création d'itinéraires cyclables et promouvoir la pratique du vélo.

Ces objectifs se sont traduits par la mise en œuvre d'actions transversales :

- > sur les infrastructures, par la création d'un réseau cyclable à l'échelle du département ;
- > dans les collèges, pour l'éducation à l'usage du vélo ;
- > par la promotion touristique et la communication, au travers de partenariats.

Un bilan de ces actions a été réalisé courant 2008 pour évaluer l'avancée des réalisations.

LES INFRASTRUCTURES

Un réseau structurant d'intérêt départemental de 1400 km a été identifié. Depuis 2002, 71 km de pistes ou bandes cyclables ont été aménagés ou jalonnés, 71 km de voies vertes ont été réalisés et 64 km de la véloroute du littoral ont été aménagés, soit un total de 206 km. Fin 2008, 332 km d'itinéraires cyclables sont identifiés par le Conseil général comme praticables sur le réseau départemental.

Depuis 2002, les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale représentent un investissement de près de 3,8 M€ pour le Conseil général qui a également subventionné une quinzaine d'opérations sous maîtrise d'ouvrage communale pour un montant de plus de 220 000 €.

Afin de faciliter et d'harmoniser la réalisation d'itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage

communale ou départementale, des guides de conception et de signalisation des aménagements ont été réalisés en 2006, ils seront réactualisés courant 2010.

LA SENSIBILISATION DES COLLÉGIENS ET L'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES

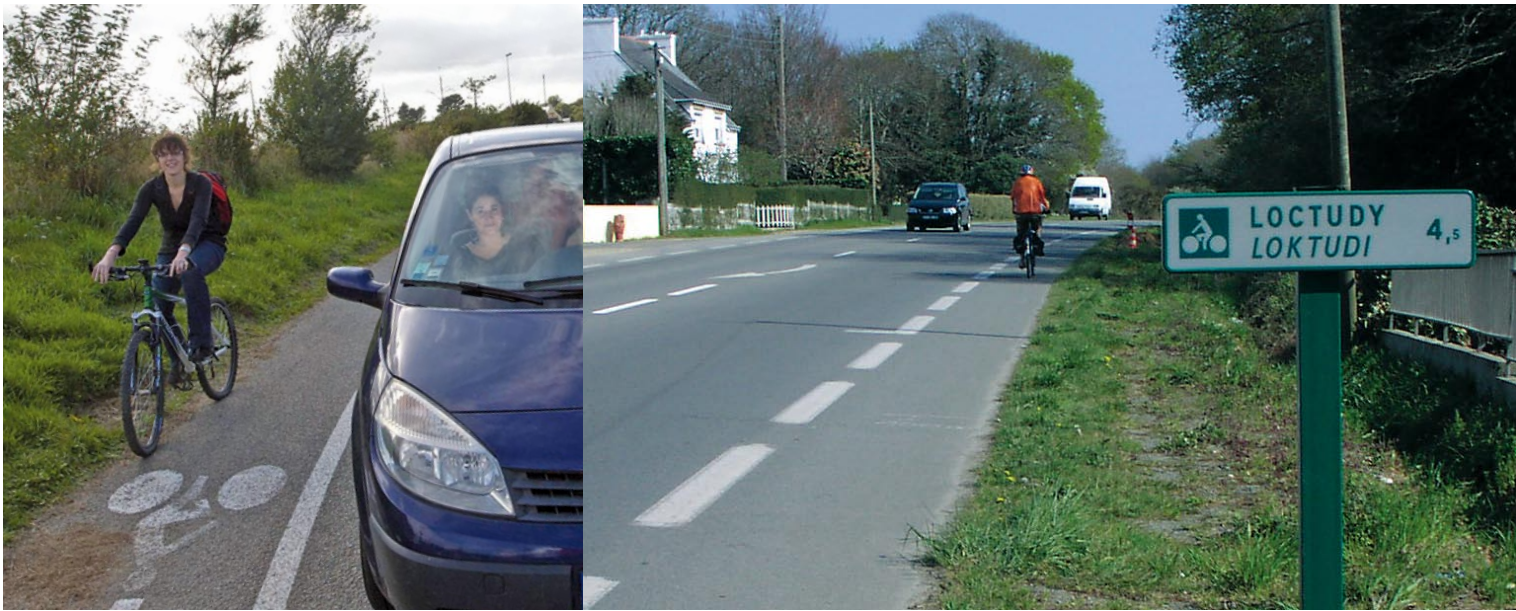
Entre 2004 et 2007, une expérimentation a été menée auprès de cinq collèges : Plouzané, Plozévet, Crozon, Concarneau et Morlaix, désireux de développer la pratique du vélo au sein de leur établissement. Cela s'est concrétisé par une sécurisation des accès, une amélioration des aires de stationnement et par des actions de sensibilisation des élèves à la pratique.

Au terme de l'expérimentation, il apparaît que pour parvenir à développer la pratique

du vélo, il est essentiel de réaliser des infrastructures à proximité des établissements, d'installer des stationnements adaptés et sécurisés au sein des collèges ainsi que d'impliquer les équipes enseignantes pour sensibiliser les collégiens.

LA PROMOTION TOURISTIQUE ET LA COMMUNICATION

Des supports de communication de type topoguides, cartes, sites internet ont été élaborés en lien avec le Comité régional du tourisme (CRT) afin de promouvoir des itinéraires du schéma structurant, principalement dédiés aux pratiques loisirs et touristiques du vélo.



6

Schéma
départemental
vélo
2010-2014

2010 - 2014

Le nouveau plan d'action du Schéma départemental vélo

Le nouveau plan d'action s'est défini dans une démarche participative, au cours de l'année 2009. Les principales idées issues de cette concertation ont été les suivantes :

- > **l'importance du volet sécurité, principal frein à la pratique ;**
- > **le manque d'aménagements cyclables et d'équipements dédiés au vélo ;**
- > **le défaut d'entretien des aménagements existants (pistes ou bandes cyclables) ;**
- > **la nécessité de communiquer pour valoriser l'usage et les usagers du vélo.**

Ces idées fortes traduisent des incontournables auxquels le Schéma départemental vélo apporte des réponses et fixe des objectifs de réalisation. En effet, le projet vise d'une part à développer l'usage utilitaire du vélo en complément de la pratique de loisir et d'autre part à intégrer le vélo dans la chaîne des déplacements, en lien avec les autres modes.

- > **favoriser les liaisons** entre le vélo et d'autres modes de déplacement tels que le bus, le car ou le train ;
- > **poursuivre l'aménagement** des itinéraires des véloroutes et voies vertes afin d'obtenir un réseau cyclable cohérent et homogène ;
- > **sécuriser les aménagements**, en améliorer l'accessibilité et la praticabilité par un entretien régulier ;
- > **promouvoir les différents usages du vélo** (quotidien, de loisir, touristique, sportif) et sensibiliser à la sécurité ;
- > **développer la pratique du vélo** des collégiens.

Le plan d'action 2010-2014 se bâtit autour de quatre objectifs opérationnels :

- > favoriser les déplacements quotidiens ;
- > encourager la pratique loisir ;
- > participer à la promotion ;
- > sécuriser la pratique.

Il est décliné en douze intentions d'action regroupant vingt-neuf propositions de réalisation.

*12 intentions
d'action
regroupant
29 propositions
de réalisation.*



Les objectifs du plan d'action 2010-2014 sont de :

- > **développer la pratique du vélo** dans les déplacements quotidiens, notamment en accompagnant les communes et communautés de communes dans leurs projets de circulations douces ;



Objectif n°1

Favoriser les déplacements quotidiens en vélo

L'une des ambitions du schéma départemental est d'encourager la pratique du vélo dans les déplacements utilitaires en développant des réseaux cyclables locaux cohérents à l'échelle des communes ou des communautés de communes, en facilitant son articulation avec d'autres modes de déplacement et en sensibilisant en particulier les collégiens et les agents du Conseil général.

7

Schéma
départemental
vélo
2010-2014

Action n°1.1

AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES DÉDIÉES À LA PRATIQUE UTILITAIRE DU VÉLO

Cette action a pour objectif de développer la pratique utilitaire du vélo par un accompagnement technique et financier des projets cyclables des communes et des communautés de communes et une valorisation des itinéraires locaux existants.

Réalisation 1.1.1

Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les communes et les communautés de communes dans le domaine des circulations douces.

Réalisation 1.1.2

Incitation des communes et des communautés de communes à la réalisation d'aménagements cyclables.

Réalisation 1.1.3

Jalonnement des itinéraires cyclables existants et recensés.

Action n°1.2

INTÉGRER LE VÉLO UTILITAIRE DANS UNE APPROCHE MULTIMODALE

L'une des actions nouvelles du schéma départemental vélo est d'inciter à la pratique du vélo en lien avec d'autres modes de transport en facilitant l'interconnexion vélo-car ou vélo-voiture et en assurant la continuité de la chaîne des déplacements (domicile – lieu de destination).

Réalisation 1.2.1

Installation d'abris à vélos sécurisés aux points d'arrêt de cars structurants, sur les aires de covoiturage et les Pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Réalisation 1.2.2

Mise à disposition de vélos de location en gares routières.

Réalisation 1.2.3

Étude des circulations douces en approche des arrêts de cars structurants, des aires de covoiturage et des Pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Action n°1.3

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO PAR LES COLLÉGIENS

La pratique du vélo par les collégiens sera encouragée par la réalisation d'aménagements cyclables en desserte des collèges, l'installation de stationnements sécurisés au sein des établissements et par des actions de sensibilisation à la pratique.

Réalisation 1.3.1

Définition d'itinéraires prioritaires d'accès aux collèges.

Réalisation 1.3.2

Diagnostic et aménagement de stationnements adaptés et sécurisés au sein des collèges.

Réalisation 1.3.3

Montage d'un programme d'action de sensibilisation à la pratique du vélo via le réseau associatif sur la base d'un cahier des charges (plusieurs approches : sécurité routière, hygiène, environnement...).

Action n°1.4

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO AU SEIN DU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU PLAN DES DÉPLACEMENTS EN ENTREPRISE (PDE)

Depuis novembre 2007, le Conseil général s'est engagé dans un Plan de déplacement en entreprise (PDE) où il cherche notamment à favoriser l'usage des modes de déplacements doux par les agents de la collectivité. Pour développer cet usage, il leur met à disposition des vélos de service, installe des abris à vélo à proximité de services départementaux et les sensibilise à l'usage du vélo.

Réalisation 1.4.1

Aménagement d'équipements sécurisés dédiés au vélo sur les lieux de travail.

Réalisation 1.4.2

Mise à disposition de vélos de service à l'attention des agents du Conseil général.

Réalisation 1.4.3

Sensibilisation à la pratique du vélo dans le cadre du Plan des déplacements en entreprise (PDE).



8

Schéma
départemental
vélo
2010-2014

Objectif n°2

Encourager la pratique loisir du vélo

Le **développement de la pratique de loisir** se poursuit par l'aménagement des itinéraires des véloroutes et voies vertes du schéma vélo et ce dans une approche multimodale favorisant l'embarquement des vélos dans les transports en commun.

Action n° 2.1

AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES DÉDIÉES À LA PRATIQUE DU VÉLO

La poursuite de l'aménagement des itinéraires structurants du schéma vélo ainsi que l'amélioration de la signalisation et le développement de l'accessibilité des voies vertes aux personnes en situation de handicap contribueront à développer la pratique.

Réalisation 2.1.1

Programmation et poursuite de la réalisation des itinéraires véloroutes et voies vertes.

Réalisation 2.1.2

Développement de la signalisation de rabattement vers les itinéraires de loisir existants.

Réalisation 2.1.3

Identification, équipement et jalonnement de parcours accessibles aux Personnes à mobilité réduite (PMR) et aux personnes en situation de handicap.

Action n° 2.2

INTÉGRER LE VÉLO LOISIR DANS UNE APPROCHE MULTIMODALE

L'approche multimodale du vélo loisir se différencie du vélo utilitaire avec la possibilité qui sera offerte d'embarquer son vélo dans les transports collectifs.

Réalisation 2.2.1

Expérimentation d'un mode d'embarquement des vélos dans les cars en période estivale sur des itinéraires touristiques.

Réalisation 2.2.2

Harmonisation du mode d'embarquement des vélos dans les bateaux.



Objectif n°3

Participer à la promotion du vélo

9
Schéma
départemental
vélo
2010-2014

Le Conseil général souhaite promouvoir l'usage du vélo en faisant connaître les aménagements cyclables du territoire, en communiquant et en diffusant des documents de promotion.

Action n°3.1

**ASSURER
UN MEILLEUR PARTAGE
DE L'INFORMATION**

L'objectif est de faire connaître les aménagements cyclables sécurisés du Finistère.

Réalisation 3.1.1

Hiérarchisation et cartographie de l'ensemble des aménagements.

Réalisation 3.1.2

Mise en réseau et diffusion en lien avec le Comité départemental du tourisme d'outils d'information et de communication actualisés dédiés au vélo.

Action n°3.2

**MENER DES ACTIONS
DE PROMOTION
ET DE VALORISATION**

Le Conseil général mènera des actions de promotion dès 2010 afin d'inciter les usagers à la pratique du vélo au travers de campagnes grand public et de son soutien à des manifestations emblématiques de promotion.

Réalisation 3.2.1

Lancement d'une campagne de communication sur les bienfaits du vélo (économie, écologie, santé, souplesse...).

Réalisation 3.2.2

Implication dans des opérations de communication sur le vélo utilitaire et loisir (semaine de la mobilité, Roc'h des Monts d'Arrée...).

Action n°3.3

**PARTICIPER
AU DÉVELOPPEMENT
DU VÉLOTOURISME**

La production d'une brochure doit permettre de faire du Finistère une destination vélo en valorisant les équipements existants.

Réalisation 3.3.1

Publication d'une brochure touristique dédiée au vélo par le Comité départemental du tourisme.



10

Schéma
départemental
vélo
2010-2014

Objectif n°4

Sécuriser la pratique du vélo

Le sentiment d'insécurité constitue un frein majeur à la pratique du vélo. Le Conseil général veut contribuer à améliorer la sécurité des aménagements cyclables et inciter à un meilleur partage de la route et à une pratique en sécurité.

Action n° 4.1

SÉCURISER LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

La sécurisation des aménagements passe par une conception adaptée des infrastructures et également par un entretien des aménagements conditionnant fortement leur confort et leur praticabilité.

Réalisation 4.1.1

Mise en place d'une veille technique sur le vélo pour une meilleure connaissance de l'accidentologie.

Réalisation 4.1.2

Actualisation des guides départementaux.

Réalisation 4.1.3

Entretien des aménagements cyclables dans un souci de sécurité et de praticabilité permanente.

Action n° 4.2

MENER DES ACTIONS CITOYENNES POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA ROUTE

L'objectif est de sensibiliser les automobilistes à la présence d'usagers vulnérables (cyclistes, piétons).

Réalisation 4.2.1

Lancement d'une opération de communication sur le partage de la route.

Réalisation 4.2.2

Mise en place d'un partenariat avec une association pour sensibiliser les automobilistes à la présence d'usagers vulnérables.

Action n° 4.3

INCITER À UNE PRATIQUE SÉCURISÉE

Le port d'éléments de sécurité contribue à la pratique sécurisée du vélo notamment en se rendant visible (gilet, brassards).

Réalisation 4.3.1

Montage d'un programme de sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo à l'occasion d'événements emblématiques via le réseau associatif. Plusieurs thématiques seront abordées : la sécurité routière, l'hygiène, l'environnement...

Réalisation 4.3.2

Incitation à l'utilisation d'éléments de sécurité (gilets jaunes, brassards...).



La cartographie des itinéraires cyclables

Le réseau structurant d'intérêt départemental de 1400 km environ propose des continuités cyclables à l'échelle du Finistère. Ce réseau a pour vocation d'assurer des liaisons départementales longues distances et de mailler le Finistère en continuité avec les réseaux cyclables régionaux, nationaux et européens.



LE SCHÉMA RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES DE BRETAGNE





12
Schéma
départemental
vélo
2010-2014

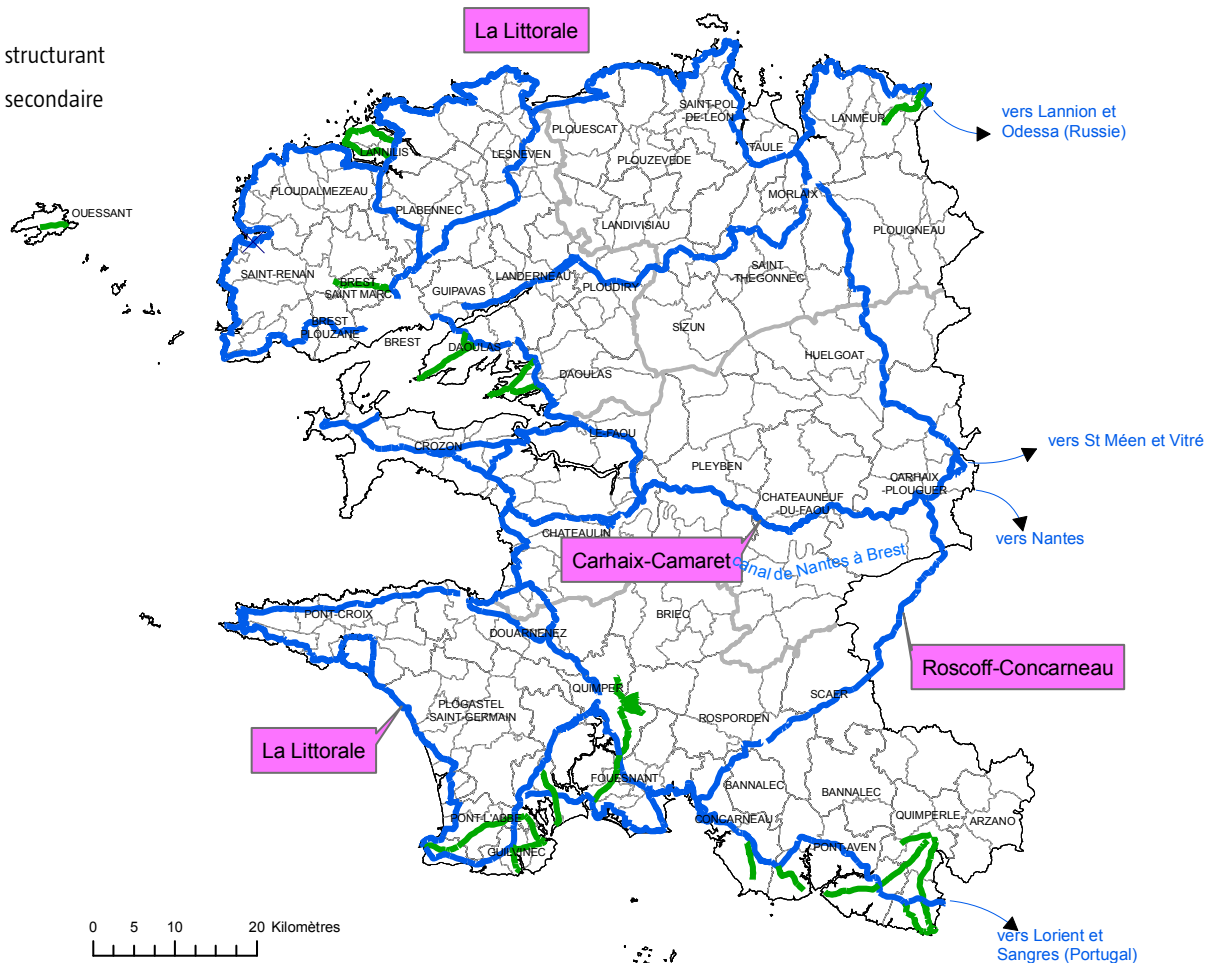
La cartographie des itinéraires cyclables

LE SCHÉMA VÉLO FINISTÉRIEN

Les itinéraires d'intérêt départemental sont la colonne vertébrale sur laquelle viennent se greffer des réseaux plus locaux. Les itinéraires en traversée d'agglomération ne sont pas mentionnés sur cette carte car ils sont définis en partenariat avec les collectivités locales, en continuité avec les axes départementaux et en cohérence avec les objectifs du schéma départemental.

Catégorie

- Réseau structurant
- Réseau secondaire



Mars 2010



L'accompagnement du Conseil général pour les projets cyclables

13

Schéma
départemental
vélo
2010-2014

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE LA SIGNALISATION

Le plan d'action du schéma vélo conduit à la simplification des aides accordées aux collectivités afin d'encourager l'émergence de projets locaux et la réalisation d'aménagements favorisant les déplacements quotidiens à vélo. Les taux de financement proposés dépendent de l'intérêt départemental ou local de l'aménagement et de la localisation en agglomération ou hors agglomération :

Financement des travaux et de la signalisation

| | Conseil général | Structures intercommunales ou communes |
|--|-----------------|--|
| ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL Itinéraires structurants du schéma départemental hors agglomération ou tout itinéraire sur routes départementales hors agglomération | 80 % | 20 % |
| ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT LOCAL Autres cas | 50 % | 50 % |

Le calcul de la répartition des dépenses se fait après déduction de la participation éventuelle du Conseil régional de Bretagne qui finance la réalisation des itinéraires structurants à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes.

En tout état de cause, la participation du Conseil général est plafonnée à 80 % toutes aides confondues. Elle sera accordée sous réserve de respect des recommandations des guides de conception et de signalisation des aménagements cyclables édités par le Conseil général et à l'appui d'un plan de financement des projets approuvé par délibération de la collectivité.

En ce qui concerne les règles relatives à l'entretien et à la maintenance des itinéraires cyclables : chaque propriétaire assure l'entretien de son domaine pour le cas des routes empruntées. Dans le cas des voies vertes départementales, les structures intercommunales assurent l'entretien courant et le Conseil général prend en charge l'entretien lourd (renouvellement de la couche de roulement et réparation lourde des ouvrages d'art), ces dispositions font l'objet de conventions.

LE FINANCEMENT DES ÉTUDES

Concernant l'aide aux études, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont financées à part égale entre le Conseil général et le maître d'ouvrage. Les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre sont financées et payées dans le cadre de la réalisation des travaux, au même taux que les travaux. Concernant les plans de déplacements doux eux-mêmes, le Conseil général n'apporte pas de financements complémentaires à l'aide attribuée par l'Ademe.

Le financement des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ne pourra excéder 5 000 € tous les trois ans pour une même collectivité.

Financement des études

| | Conseil général | Structures intercommunales ou communes |
|--|---|--|
| ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE | 50 % 5 000 € maximum tous les 3 ans | 50 % |

Ce dispositif pourra s'accompagner d'un conseil au montage des dossiers assuré par les services du Conseil général.



LA MÉTHODOLOGIE D'ACTUALISATION ET DE SUIVI DU SCHÉMA VÉLO

La concertation

L'actualisation du schéma vélo s'inscrit dans la démarche développement durable du Conseil général avec une volonté de transversalité, de concertation et de débat participatif entre les différents partenaires et services du Conseil général. Des groupes de travail ont été constitués sur les orientations suivantes validées lors de la première Assemblée de 2009 :

- > Favoriser les déplacements quotidiens ;
- > Encourager la pratique loisir ;
- > Participer à la promotion ;
- > Sécuriser la pratique.

Ces groupes de travail ont associé les services du Conseil général ainsi que les différents partenaires (communes, communautés de communes, services de l'État, associations, transporteurs, collègues, le Comité départemental du tourisme et l'Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie).

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage du schéma vélo a été constitué et composé d'élus et de responsables du Conseil général. Il a validé la démarche d'actualisation (méthode de conduite du projet, calendrier, grandes orientations...) et proposé le plan d'action du schéma vélo.

La méthode et le calendrier

Les premières réunions des 4 groupes de travail ont permis de dégager 15 axes de travail déclinés en 58 pistes de réalisation par des sous-groupes plus restreints ou au cours d'entretiens individuels.

Un travail de concertation et de synthèse avec les différents partenaires et l'appui du comité de pilotage a été conduit dans l'optique de bâtir un plan d'action cohérent répondant aux enjeux identifiés.

Le suivi et l'évaluation du schéma

La mise en œuvre des actions du schéma vélo s'accompagne d'un dispositif d'évaluation. La Commission Territoire et Environnement du Conseil général assurera un suivi annuel des réalisations.

LEXIQUE

La voie verte est un aménagement en site propre à l'écart de la circulation motorisée, dédié aux modes doux (pédestres, équestres, vélos). Les voies vertes sont essentiellement créées sur les anciennes voies ferrées mais pas uniquement.

La véloroute est un itinéraire à moyenne ou longue distance sécurisé, continu et jalonné, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions.

Elle emprunte tous les types de voies (route en voie partagée, bande cyclable, piste cyclable, voie verte...) offrant un niveau de sécurité et de confort satisfaisant, en évitant notamment les dénivelés excessifs.

La piste cyclable est une chaussée exclusivement réservée aux cycles à 2 ou 3 roues (toujours physiquement séparée de la chaussée ouverte à la circulation motorisée).

La bande cyclable se présente sur une chaussée à plusieurs voies, la bande cyclable est la voie exclusivement réservée aux cycles à 2 ou 3 roues.



Annexes

ANNUAIRE

Service politiques routières et qualité

Direction des déplacements
Conseil général du Finistère

> 8, rue de Kerhuel
29196 QUIMPER CEDEX
02 98 76 22 57

Agence technique départementale de Lannilils

Conseil général du Finistère

> 5, impasse de Kéravel
29870 LANNILIS
02 98 37 21 10

Agence technique départementale de Saint-Pol-de-Léon

Conseil général du Finistère

> 60, rue de Brest
BP 92
29520 SAINT-POL-DE-LÉON
02 98 19 13 11

Agence technique départementale de Pleyben

Conseil général du Finistère

> 80, rue de Carhaix
BP 04
29190 PLEYBEN
02 98 26 74 60

Agence technique départementale de Pont-l'Abbé

Conseil général du Finistère

> 23, quai de Pors-Moro
BP 45124
29125 PONT-L'ABBÉ
02 98 82 84 00

Agence technique départementale de Scaër

Conseil général du Finistère

> 37, rue Laennec
BP 03
29390 SCAËR
02 98 57 69 00

Comité départemental du tourisme

> 4, rue du 19 Mars 1962
29018 QUIMPER CEDEX
02 98 76 24 77

Comité régional du tourisme de Bretagne

> 1, rue Raoul-Ponchon
35069 RENNES CEDEX
02 98 28 44 30



**CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère**
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère
Direction des déplacements
Service des politiques routières et de la qualité

32 boulevard Duplex Tél. 02 98 76 22 57 – Fax 02 98 76 22 59
29196 Quimper Cedex Courriel : dd.sprq@cg29.fr

**www
.cg29
.fr**